

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 05 mars 2018 à 20 heures conformément aux convocations du 25 février 2019.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2018 ; Projet de réhabilitation partielle et d'extension du bâtiment principal de Chadieu - résultat de la commission d'appel d'offres ; Désignation d'un suppléant à la commission d'appel d'offres ; CPIE modification de la convention suite à la prise de compétence enfance-jeunesse par Mond'Arverne communauté ; Rapport d'orientations budgétaires ; Questions diverses.

### Séance du 25 février 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février** à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 05 février 2019.

**Présents** : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON ;

**Excusés** : Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Monsieur Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER, Messieurs Mickaël SANTOS, Didier FOURNIER, Jean-Christophe VICTORI, Madame Edwige MOLINIER, Messieurs Henri SAUZEDDE, Serges COISSARD ;

**Procurations** : de Monsieur Jean-Christophe VICTORI à Madame Nicole ROUX, de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, de Madame Edwige MOLINIER à Monsieur Pierre METZGER, de Monsieur Henri SAUZEDDE à Monsieur Yves CHAMBON ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves CHAMBON.

Le comité syndical n'a pas délibéré faute de quorum. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du comité syndical.

Le Président,

Pierre METZGER.